



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Quinzième session

Rome, 30 mars - 3 avril 2020

### Rapport du Secrétariat de la CIPV sur les activités de coopération internationale

Point 15.1 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI) consacrée à la coopération externe<sup>1</sup>, qui indique les organisations avec lesquelles nous coopérons actuellement et les domaines présentant un intérêt commun qui font l'objet d'un travail conjoint.
2. Les sections ci-après décrivent les principales activités de coopération menées en 2019 et en 2020 avec des organisations extérieures et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).

## I. Section 1. Organisations internationales

3. **Convention sur les armes biologiques (CIAB) du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.** Ces deux dernières années, le Secrétariat de la CIPV a participé et contribué aux réunions des spécialistes de l'assistance, de l'intervention et de la capacité opérationnelle des États Parties à la Convention sur les armes biologiques. Il y a présenté les normes de la CIPV relatives à l'éradication des organismes nuisibles et à la surveillance. Le Secrétariat a également participé à la manifestation parallèle sur le rôle des organisations internationales compétentes en cas d'utilisation (délibérée) de pathogènes à l'encontre des animaux d'élevage, de l'agriculture et de l'environnement. Il a en outre pris part aux exercices théoriques interorganisations organisés en novembre 2019 et octobre 2020 par visioconférence dans le cadre du projet du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies sur le renforcement des capacités et des mécanismes

<sup>1</sup> Page du PPI sur la coopération externe (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/external-cooperation/>.

mondiaux permettant d'intervenir en cas d'utilisation délibérée d'agents biologiques. En décembre 2019, le Secrétariat de la CIPV a assisté à la réunion des parties prenantes sur l'avancement du projet de cadre international de gestion des situations d'urgence biologique découlant d'une action délibérée, ainsi qu'à une réunion des États Parties à la Convention sur les armes biologiques, à Genève. Les Parties à la CIAB ont accueilli avec satisfaction les présentations du Secrétariat de la CIPV et ont demandé qu'une manifestation soit organisée en marge des réunions des spécialistes de l'assistance, de l'intervention et de la capacité opérationnelle, en août 2020. Toutefois, la session n'a pas eu lieu en raison des restrictions liées à la covid-19. Le Secrétariat de la CIPV continue de contribuer à l'élaboration du cadre international de gestion des situations d'urgence biologique découlant d'une action délibérée. L'objectif général du cadre international consiste à décrire les rôles et les responsabilités des organisations internationales participantes qui disposent d'un mandat pertinent pour intervenir en cas d'épidémie découlant d'une action délibérée. Il vise également à décrire les cadres et les arrangements existants, afin de renforcer leur coopération, notamment dans le contexte d'une demande d'assistance.

4. **CABI.** En 2019, le CABI a organisé un atelier de lancement consacré à l'initiative «Global Burden of Crop Loss» (Fardeau mondial des pertes agricoles), qui vise à faire évoluer la prise de décisions fondées sur des éléments concrets en matière de santé des végétaux. Le Secrétariat de la CIPV suit les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative. En 2020, le CABI était représenté au sein du Groupe de travail technique FAO/CIPV sur la chenille légionnaire d'automne chargé de la quarantaine et des mesures phytosanitaires, ainsi qu'au sein du Groupe de réflexion de la CMP sur le renforcement des systèmes d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles.

5. **Codex Alimentarius.** Les secrétariats du Codex Alimentarius et de la CIPV se sont alignés sur les positions de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) concernant plusieurs questions soulevées par le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) au sujet de préoccupations spécifiques d'ordre commercial et de la régionalisation (zones exemptes d'organismes nuisibles). Ces trois entités sœurs ont présenté des observations coordonnées à l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la modernisation de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL), afin de contribuer à l'harmonisation de celle-ci avec l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Les secrétariats poursuivent leur coopération dans les domaines de la communication et de la gestion de l'information. À ce titre, ils s'entraident dans leurs activités relatives à la diffusion d'informations et aux réseaux sociaux et partagent la gestion et les coûts du système de mise en ligne des observations.

6. **Convention sur la diversité biologique (CDB).** Les secrétariats de la CIPV et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont signé un plan de travail conjoint pour 2019-2020, en marge de l'atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenu en juin 2019. Le plan de travail comportait neuf activités principales portant sur l'échange d'informations, les activités et les actions de sensibilisation mutuelle, la promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux, l'appui aux parties contractantes en matière d'activités de renforcement des capacités et la contribution à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le Secrétariat de la CDB a participé à la quatorzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui s'est tenue en avril 2019 à Rome. Le Secrétariat de la CIPV a participé à une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces allochtones envahissantes, qui s'est tenue à Montréal (Canada) du 2 au 4 décembre 2019, ainsi qu'à un forum de discussion ouvert en ligne, mis en place par la CDB entre mai et septembre 2019 pour contribuer aux délibérations techniques du Groupe spécial. Le Groupe spécial a donné des avis et élaboré des éléments d'orientation technique et des mesures de lutte contre les espèces allochtones envahissantes afin de contribuer à la concrétisation du neuvième objectif d'Aichi pour la biodiversité, entre autres. Au cours de la réunion du Groupe spécial à Montréal, le Secrétariat de la CIPV a également organisé une séance parallèle destinée à présenter l'application de l'Accord SPS et à débattre de l'utilisation des normes de la CIPV et des recommandations de la CMP visant à empêcher l'introduction d'espèces allochtones envahissantes nuisibles aux végétaux. Par la suite, le Secrétariat de la CIPV a participé à une série de

consultation en face à face et en ligne qui ont débouché sur le deuxième atelier de Bern, où les secrétariats et les parties aux conventions sur la biodiversité avaient la possibilité d'apporter leurs contributions à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La contribution du Secrétariat de la CIPV a été présentée au Secrétariat de la CDB et communiquée au Bureau de la CMP. Elle portait principalement sur la révision des nouvelles cibles et des nouveaux indicateurs relatifs aux espèces allochtones envahissantes.

7. **Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM).** Le CIHEAM est membre du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) et collabore avec le Secrétariat de la CIPV sur un certain nombre d'initiatives de promotion de l'Année internationale, notamment un concours de vidéos et des activités de communication.

8. **Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP).** Étant donné que le Secrétariat de la CIPV a remporté l'appel d'offres visant à organiser, à l'intention des pays africains francophones, une formation sur les analyses du risque phytosanitaire et l'accès aux marchés, la coopération avec le COLEACP s'est intensifiée. Le Comité de liaison a apporté son appui à la quatorzième session de la CMP (2019) en fournissant des fonds destinés à couvrir la participation des représentants de 18 pays en développement. Il a également traduit huit guides de la CIPV en français (contribution en nature), qui ont été publiés sur le site web de la CIPV. En 2020, le Comité de liaison était représenté au sein des groupes de travail, afin d'élaborer des cours de formation en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire et les systèmes de certification des exportations alimentaires. Le Comité de liaison a non seulement apporté son expertise pédagogique en nature à ces groupes, mais il a également prêté un appui informatique pour élaborer des matériels d'apprentissage en ligne, qu'il prévoit aussi de traduire en français. Un protocole d'accord entre le Secrétariat de la CIPV et le COLEACP est en train d'être établi.

9. **Groupe consultatif sectoriel ePhyto.** Il est constitué des membres suivants: Coalition internationale du commerce des céréales, Fédération internationale des semences, Freshfel, Union Fleurs, Global Express Association, Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée, EuroSeeds, Europatat, Fédération du commerce de cacao, Association nationale de la luzerne et du foin. Le Groupe consultatif a été et est toujours un partenaire irremplaçable du Groupe directeur d'ePhyto. Un certain nombre de séances de consultation et d'information se sont tenues ces dernières années et il est prévu qu'en 2021 se tiennent une série d'ateliers dans certains pays, auxquels participeraient aussi bien les gouvernements et que les représentants du secteur.

10. **Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).** Le Secrétariat de la CIPV a également communiqué des informations actualisées sur l'Année internationale de la santé des végétaux et sur l'état d'avancement des activités de mise en œuvre en novembre 2020, lors de la cinquième session du Groupe de liaison international sur la communication des risques, et en décembre 2020, lors de la seizième session du Réseau d'évaluation des risques phytosanitaires de l'EFSA.

11. **Alliance mondiale pour la facilitation du commerce du Forum économique mondial (l'Alliance).** L'Alliance mondiale a été un partenaire précieux, qui a plaidé en faveur de la solution ePhyto de la CIPV et a contribué à sa mise en œuvre. À la suite de sa fructueuse collaboration avec le Secrétariat de la CIPV et le Centre international de calcul des Nations Unies dans la mise en œuvre d'ePhyto au Maroc, l'Alliance, en coopération avec le Secrétariat de la CIPV, a mis en place un certain nombre de groupes de travail pour faciliter la mise en œuvre de la solution ePhyto dans un certain nombre de pays, dont la Colombie, l'Inde, Madagascar et la Thaïlande. L'Alliance souhaite également renforcer la relation avec la communauté de la CIPV au-delà d'ePhyto, afin de mener d'autres activités de renforcement des capacités.

12. **Groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire.** Le guide de la CIPV sur la mobilisation des parties prenantes et la communication relative aux risques phytosanitaires au service de la santé des végétaux a été publié grâce aux contributions de plusieurs membres du Groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire.

13. **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).** Le Secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration de longue date avec l'AIEA par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. En 2019, l'AIEA a accueilli la réunion du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires, qui s'est tenue du 8 au 12 juillet à Vienne (Autriche). Les travaux du Groupe technique de la CIPV ont été étayés par une étude récemment menée par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture afin de comprendre l'incidence d'une faible teneur en oxygène sur l'efficacité des traitements par irradiation des mouches des fruits téphritides. L'AIEA continue de mettre à disposition du Groupe technique l'un de ses spécialistes. La Division mixte a également travaillé étroitement avec le Secrétariat de la CIPV et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à l'élaboration d'une brève infographie vidéo qui explique comment utiliser l'ensemble des normes sur la mouche des fruits pour améliorer l'accès aux marchés. La vidéo a été publiée début 2021.

14. **Organisation maritime internationale (OMI).** En 2019, le Secrétariat de la CIPV a également étroitement collaboré avec l'OMI, dont l'un des représentants fait partie de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. On trouvera des informations complémentaires sur cette collaboration dans un document distinct portant sur l'équipe spéciale (CPM 2021/27). Le Secrétariat de la CIPV et l'OMI poursuivent leur collaboration active, en particulier sur la mise à jour des programmes d'inspection des unités de transport de cargaison. En effet, la participation du Secrétariat de la CIPV au Groupe travaillant par correspondance sur la révision des programmes d'inspection des unités de transport de cargaison permet d'y inclure la question de la propreté des conteneurs maritimes. Actuellement, le Groupe de correspondance aborde le dernier cycle de ses débats techniques sur l'éventuelle inclusion du critère de propreté dans les programmes d'inspection des unités de transport de cargaison menés par l'OMI. Les participants à la septième session du Sous-comité du transport des cargaisons et des conteneurs (CCC) devraient débattre de l'inclusion de la contamination et prendre les décisions qui conviennent. Les Parties contractantes à la CIPV sont invitées, en collaboration avec leurs points de contact nationaux de l'OMI, à expliquer l'importance de ces travaux et à veiller à ce qu'une décision favorable à la communauté phytosanitaire soit prise. En outre, le Secrétariat de la CIPV a apporté sa contribution à la modernisation de la Convention FAL, afin de contribuer à son harmonisation avec l'Accord SPS.

15. **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers.** Le Secrétariat de la CIPV a assisté aux deux colloques du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers qui se sont tenus en ligne en 2019 et en 2020. Le Groupe de recherche s'est félicité d'apprendre de la part du Secrétariat de la CIPV que le groupe de travail chargé d'élaborer le guide de la CIPV sur la mise en œuvre de la NIMP 15 tiendrait sa première réunion à distance en novembre 2020.

16. **Conseil oléicole international (COI).** Un protocole d'accord a été conclu entre la FAO et le COI. Les domaines d'activité intéressant le Secrétariat de la CIPV comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités et l'échange de connaissances sur la protection des végétaux, notamment sur *Xylella fastidiosa*.

17. **Fédération internationale des semences (FIS).** La FIS siège au Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) et son Secrétaire général a été invité à intervenir lors de la manifestation de lancement de celle-ci, qui a eu lieu en décembre 2019, à Rome. La FIS et le Secrétariat de la CIPV ont aussi collaboré dans le domaine de la communication afin de renforcer mutuellement leur présence sur les réseaux sociaux, notamment dans le cadre de deux webinaires conjoints qui visaient à promouvoir l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020 et début 2021.

18. **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).** Le Secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration avec l'IICA aux fins de l'organisation des ateliers régionaux 2019 de la CIPV dans les Caraïbes et a récemment commencé à coopérer avec un nouveau point de contact.

19. **Secrétariat de l'ozone.** Le Secrétariat de la CIPV collabore activement avec le Secrétariat de l'ozone sur les questions relatives aux substances pouvant remplacer le bromure de méthyle. Le Secrétariat de l'ozone et le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, avec l'aide du Secrétariat de la CIPV, assurent la liaison avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires au sujet des questions techniques. Avec l'autorisation du Comité des normes, le Groupe technique a apporté sa contribution à une liste de traitements phytosanitaires spécifiques qui pourraient remplacer le bromure de méthyle.

20. **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).** Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce est une organisation hébergée par l'OMC dont les membres principaux sont les suivants: le Codex Alimentarius, la FAO, le Secrétariat de la CIPV, l'OIE, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OMC. Le Secrétariat a participé à toutes les réunions du Groupe de travail du Fonds, qui se sont tenues en ligne en 2020. Le Secrétariat de la CIPV a également assisté à la réunion spéciale de juin 2019 qui avait pour objectif de réviser la stratégie du Fonds, qui a été approuvée par la suite par le Comité directeur. En outre, le nouveau cadre de suivi et d'évaluation pour le Fonds a été révisé et approuvé en 2020. Le Secrétariat de la CIPV a examiné de façon approfondie plusieurs demandes de subventions comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au Groupe de travail, qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le Fonds (y compris les subventions aux fins de l'élaboration des projets). La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats figure sur le site Internet du Fonds. Le Secrétariat de la CIPV a fait l'objet d'une vérification concernant la mise en œuvre d'un projet financé par le Fonds qui vise à élaborer des guides et des documents de formation de la CIPV, dont les résultats ont été présentés au Groupe de travail en mars 2019. La vérification a permis de mettre en lumière la production d'un ensemble de guides très utiles. Les parties prenantes restent toutefois peu informées et la communauté phytosanitaire n'a pas encore adopté ces guides. En 2020, le Secrétariat a fait l'objet d'une nouvelle vérification concernant le projet du Fonds sur les facilitateurs de l'évaluation de la capacité phytosanitaire, dont les résultats n'ont pas encore été publiés. Le Secrétariat de la CIPV participe à plusieurs petits groupes du Fonds qui travaillent sur diverses initiatives, notamment sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, la certification électronique et les partenariats public-privé.

21. **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires<sup>2</sup>.** Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe indépendant de chercheurs travaillant sur les traitements phytosanitaires, qui a créé un forum où il est possible de traiter, dans le cadre de débats et de recherches menées en collaboration, des questions essentielles portant sur les traitements phytosanitaires. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) et le Secrétariat de la CIPV sont en liaison avec le Groupe de recherche pour apporter des solutions aux questions techniques qui se posent au cours de l'élaboration des traitements phytosanitaires, ainsi que pour recueillir des données supplémentaires sur les traitements. Le Secrétariat de la CIPV apporte un appui aux travaux du Groupe de recherche visant à élaborer des orientations à l'intention des chercheurs qui mettent au point des traitements phytosanitaires avant de mettre à l'essai leur efficacité. Le Secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration avec le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires, qui appuie les travaux du GTTP. Le Secrétariat de la CIPV a ainsi participé à la réunion du Groupe de recherche qui s'est tenue à Cairns (Australie) du 23 au 27 septembre 2019. Il y a fait des présentations sur la CIPV, le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, les outils de la CIPV consacrés aux traitements phytosanitaires et les procédures du GTTP, y compris les questions examinées par le GTTP qui intéressent le Groupe

---

<sup>2</sup> Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires: <https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.

technique. Il a également contribué aux débats sur la poursuite de la collaboration entre le Groupe de recherche et le GTTP.

22. **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).** Le Secrétariat de la CIPV participe depuis trois ans au projet «Renforcer les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique», qui est dirigé par le PNUE. Le projet vise à appuyer la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux relatifs à la biodiversité et à contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la biodiversité. Il comporte cinq produits: contribution au renforcement des capacités au service du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020; coopération entre les responsables de l'information du public; élaboration d'outils relatifs aux synergies; données et outil de compte rendu; appui au niveau national. Le Secrétariat de la CIPV œuvre notamment à mettre en commun des bonnes pratiques dans le domaine de la communication et à optimiser les initiatives de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement, tout en contribuant aux débats pour l'après 2020 et à l'examen des outils mis au point.

23. **Banque mondiale et Société financière internationale.** Le Secrétariat de la CIPV et la Banque mondiale ont recensé certains pays dans lesquels la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV pourrait être une composante de la mise en œuvre plus large d'un système national de guichet unique. Cette collaboration a lieu en ce moment en Zambie et des études sont en cours au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

24. **Organisation mondiale des douanes (OMD).** En octobre 2019, le Secrétariat de la CIPV a participé à la conférence-débat sur la gestion coordonnée des frontières qui a eu lieu dans le cadre de la réunion du Comité technique permanent, aux côtés du Codex Alimentarius, de l'OMI, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'OIE. Les secrétariats de la CIPV et de l'OMD ont collaboré en vue de la mise en œuvre de leur plan de travail conjoint, au titre duquel ils ont examiné les possibilités de renforcer l'utilisation du programme des opérateurs économiques agréés à l'aide de critères phytosanitaires et d'utiliser le modèle de données douanières de l'OMD afin de suivre la propreté des conteneurs maritimes. Un représentant de l'OMD est membre de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. En novembre 2020, les secrétariats de la CIPV et de l'OMD ont participé à une conférence téléphonique dont l'objectif était d'examiner le plan de travail conjoint de l'OMD et de la CIPV, en particulier le cinquième domaine de travail sur les conteneurs maritimes («Le but de la collaboration sur les questions liées aux conteneurs maritimes est de mettre en œuvre le plan d'action complémentaire pour l'évaluation et la gestion des menaces phytosanitaires associées aux conteneurs maritimes, tel qu'approuvé par la CMP à sa douzième session»). L'OMD a communiqué des informations sur une proposition de l'un de ses États membres portant sur la coopération entre les douanes et les organismes agroalimentaires, qui sera présentée à la vingt-cinquième session du Groupe de travail SAFE, qui se tiendra du 14 au 16 avril 2020. Afin d'encourager ce type de coopération, les Parties contractantes à la CIPV pourraient contacter leurs homologues des services nationaux des douanes pour étudier les activités en cours ou l'expérience à tirer au niveau national, ce qui permettrait de proposer au Secrétariat de l'OMD une approche unifiée. Ces informations seraient également utilisées pour sensibiliser la communauté de l'OMD aux activités de CIPV et pour trouver les modalités d'une collaboration éventuelle entre les communautés de l'OMD et de la CIPV. Il a été convenu qu'il fallait plus d'informations sur la collecte des données de suivi de la propreté des conteneurs maritimes obtenues au moyen de procédures douanières telles que la déclaration à l'importation et les rapports sur la cargaison. Le but de ces travaux est de faire des propositions viables visant à inclure de nouveaux éléments de données (des champs de données supplémentaires) dans le modèle de données de l'OMD. Enfin, le Secrétariat de la CIPV participera à la cinquième Conférence mondiale de l'OMD sur les opérateurs économiques agréés (OEA), qui se tiendra (en ligne) du 25 au 27 mai 2021, afin d'étudier la possibilité d'utiliser les OEA à des fins phytosanitaires. Le Secrétariat de la CIPV collabore aussi avec l'OMD dans le domaine du commerce électronique. Des représentants de chaque organisation participeront aux réunions ayant trait à ce sujet lorsque cela sera possible. L'OMD est la principale organisation internationale chargée du commerce électronique et deux représentants de l'OMD ont rejoint le réseau informel de la CIPV sur le commerce électronique en 2020.

25. **Organisation mondiale du commerce (OMC).** Le Secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées à toutes les réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC tenues en 2019 et en 2020. Au cours du cinquième examen de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), certains membres ont exprimé le souhait d'une participation accrue de la CIPV, de l'OIE et du Codex Alimentarius à la résolution de certaines questions commerciales et aux travaux sur la régionalisation (zones exemptes d'organismes nuisibles). Toutefois, ces trois entités sœurs sont convenues que ces questions n'étaient pas de leur ressort. Le Secrétariat a également dispensé des formations en novembre 2019, dans le cadre d'un cours avancé sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Secrétariat du Comité a fait une présentation en ligne lors du colloque de la CIPV sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et la surveillance de ces zones (2019) sous l'angle de l'Accord SPS. En outre, le Secrétariat de la CIPV a participé à la session thématique en ligne du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires qui portait sur les programmes volontaires d'assurance par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle sanitaire et phytosanitaire en novembre 2020 et a présenté deux rapports sur les Exigences applicables aux ONPV autorisant des entités à mener des actions phytosanitaires: le rapport sur l'état d'avancement de la procédure d'établissement de normes et le rapport du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) sur les entités autorisées à mener des actions phytosanitaires. Enfin, le Secrétariat de la CIPV a apporté ses contributions techniques dans le cadre d'un différend à l'OMC en 2020.

## II. Section 2. Recherche et travaux universitaires

26. **Imperial College London (ICL).** L'ICL apporte un appui technique au Secrétariat de la CIPV en vue de la mise en œuvre d'un projet mondial financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) qui s'intitule *Rolling out a Systems Approach Globally - sharing tools for enhanced application of systems approach and market negotiation on plant pest risk* (MTF/INT/336/STF) (Déploiement d'une approche systémique au niveau mondial - mise en commun d'outils pour améliorer l'adoption d'approches systémiques et les négociations commerciales sur le risque phytosanitaire). La formation initiale des treize candidats sur la facilitation des outils «au-delà de la conformité» s'est achevée en juin 2019. Avant de se voir attribuer le statut de facilitateur, chaque candidat est aussi évalué sur la base de travaux réalisés sur un dossier commercial soumis dans le cadre du projet. Une fois leur statut validé, les facilitateurs peuvent être appelés par d'autres pays de leur région ou de leur groupe linguistique afin d'apporter un appui à l'application des outils «au-delà de la conformité» au service de l'approche systémique. La possibilité de mettre en ligne ces outils a été examinée par le Secrétariat de la CIPV et le Centre international de calcul des Nations Unies. Les travaux sur le projet menés avec l'ICL s'achèveront en juin 2021.

27. Le Secrétariat de la CIPV a également intensifié ses activités de liaison avec les chercheurs et les universitaires, conformément au Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, notamment avec les organisations suivantes: le réseau Euphresco (observations conjointes sur la coordination de la recherche phytosanitaire, qui ont découlé sur la participation du Secrétariat de la CIPV au Conseil de l'Euphresco en tant que conseiller), l'université de Turin (qui a apporté une contribution remarquable à l'Année internationale de la santé des végétaux, notamment en organisant plusieurs activités destinées aux étudiants, en proposant la première version du livre d'activités et grâce à la participation du principal auteur de l'étude mondiale sur les incidences de la santé des végétaux), l'université de Chypre, le CIHEAM et l'université de Florence (en vue du seizième congrès de l'Union phytopathologique méditerranéenne et pour préparer des présentations sur la CIPV et l'Année internationale), le CABI, l'université de York et l'université d'Oxford (pour l'étude sur le fardeau mondial des pertes agricoles); le programme des masters communs Erasmus Mundus en santé des végétaux (qui a contribué à l'Année internationale et à une présentation du Secrétariat de la CIPV). Des contacts ont également été établis avec la Société américaine d'entomologie, l'Association internationale des sciences pour la protection des végétaux, la Société internationale de phytopathologie et l'université La Sapienza (Rome).

### III. Section 3. Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)

28. Les **organisations régionales de la protection des végétaux** suivantes ont joué un rôle crucial dans l'organisation des ateliers régionaux de la CIPV: la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA), la Communauté andine (CAN), le Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO), l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA) et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO).
29. De plus amples informations sur la coopération technique entre les organisations régionales de la protection des végétaux figurent dans le document CPM 2021/10.
30. Toutes les ORPV ont contribué à la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020).
31. L'**Organisation nord-américaine pour la protection des plantes**, en collaboration avec les États-Unis d'Amérique, a accueilli la réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, qui a eu lieu à Baltimore (États-Unis d'Amérique), en septembre 2019.
32. L'**Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient** a désigné le coordonnateur du Groupe d'examen linguistique chargé d'examiner les normes rédigées en arabe. Son représentant, certifié en tant que facilitateur d'évaluations des capacités phytosanitaires (ECP), a fourni une contribution en nature au service de l'ECP en Tunisie, évaluation qui a été menée à bien.
33. La Commission est invitée à:
- 1) *prendre note* du rapport du Secrétariat de la CIPV sur les activités de coopération internationale menées en 2019 et en 2020.